

# Année scolaire 2017/2018

---

## Les accueils de loisirs de la Ville de VANNES



**Enjeux – Missions**  
**Orientations éducatives**

**Fonctionnement général**

## INTRODUCTION

---

Les centres de loisirs de la ville de Vannes sont gérés par le service Activités extrascolaires de la Direction Enfance - Education.

Le fonctionnement des centres de loisirs est régie par un cadre réglementaire (capacités déterminées par la PMI pour les sections maternelles ; déclaration d'ouverture, d'effectif, transmission des projets pédagogiques à la DDCS).

Les Directeurs et animateurs des centres de loisirs disposent des qualifications requises dans le secteur de l'Animation.

Les activités proposées par les centres de loisirs sont définies au regard d'un projet éducatif. Ce projet éducatif fait, quant à lui, référence au **Projet Educatif de Territoire** élaboré par la collectivité dont l'objectif est de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école en concertation avec les différents services municipaux et acteurs du territoire.

Par ailleurs, la Ville de Vannes a signé la **charte « Ville Amie des Enfants »**.

## LES AXES DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

---

- Valoriser la citoyenneté
- Construire des actions éducatives cohérentes et adaptées aux besoins des enfants
- Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant
- Affirmer la réussite de tous
- Garantir un accès responsable au service
- Offrir un environnement éducatif épanouissant

## MISSION DES CENTRES DE LOISIRS

---

Il s'agit d'offrir un lieu et un mode d'accueil adapté aux besoins des familles vannetaises durant le temps extrascolaire (mercredis et vacances scolaires) au sein d'un espace de vie collectif.

Le bien-être de l'enfant est au cœur du projet pédagogique des structures d'accueil.

L'encadrement est assuré par des professionnels qualifiés du secteur de l'animation.

La faculté des encadrants à animer un groupe autour d'activités collectives est le fondement de l'accueil en centre de loisirs. Le jeu a une fonction essentielle comme vecteur d'apprentissage, de communication et d'expression.

Outre le bien être de l'enfant, l'accueil en centre de loisirs doit garantir la sécurité de l'enfant : surveillance, activités sécurisées, respect des règles d'hygiène, prise en charge médicale.

Même si l'accueil de loisirs répond prioritairement à un mode de garde, l'accueil de loisirs doit être perçu par les parents et leurs enfants comme un espace d'accueil et de rencontre et de « vivre ensemble », un centre de créativité, une passerelle citoyenne, une porte ouverte sur la cité.

Accueillir pour :

 **Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants**

**S'amuser** aux travers de jeux de plein air, jeux de société

**Ressentir** du plaisir à l'occasion de sorties dans des parcs à thèmes.

**Se dépasser** au travers de « défis sportifs »

 **Contribuer au bien-être de l'enfant**

**Respecter le rythme de vie**

**Valoriser les « savoir-faire »**

 **Développer sa créativité/susciter l'imaginaire**

**Créer** des objets au travers d'ateliers créatifs ou apprendre à cuisiner à l'occasion de moments gourmands.

**Découvrir – susciter la curiosité** par l'accueil d'intervenants artistiques ou « écologiques ».

 **Eveiller l'enfant au monde qui l'entoure**

**Accueillir des intervenants**

**Aller à la rencontre des aînés**

**Sortir du centre de loisirs : visites, spectacles, balades, attractions**

 **Permettre à l'enfant de se construire en tant que citoyen : accompagner l'enfant vers l'autonomie**

**Favoriser la socialisation :**

Mettre en œuvre des projets, ensemble, autour de règles communes

Apprendre à se connaître en participant à des activités de groupe

Offrir aux enfants de différents milieux, de différentes origines, un espace de proximité

**Favoriser l'expression** en aidant l'enfant à développer son sens de la communication :

Proposer des activités, formuler ses envies, donner son avis sur la programmation

**Agir ensemble :**

Pratiquer des activités variées en groupe

Proposer des activités, donner son avis sur la programmation

**Se respecter :**

Permettre à chacun de construire sa propre identité en respectant l'autre dans sa différence (sociale, intellectuelle ou physique) et en étant solidaire dans les animations en équipe

**Responsabiliser**

## ENCADREMENT ADAPTE

---

A ce titre, le rôle du directeur, des animateurs et des partenaires est fondamental. Par leur savoir-être (comportement), leur savoir (compétences, expériences, formations spécifiques BPJEPS/BAFD/BAFA), leur savoir-faire (pédagogie), ils doivent tous répondre à une volonté éducative dans les domaines essentiels du développement de l'enfant, sur les plans physique, manuel, intellectuel, social et affectif.

## LIAISON AVEC LES PARENTS

---

L'écoute est un aspect fondamental du métier d'animateur.

Le lien avec la famille est très important, il permet d'instaurer un climat de confiance.

Le temps de l'échange, lors de l'arrivée et du départ de l'enfant, est donc un moment fort.

Le projet pédagogique est à disposition des familles.

Elles sont informées du déroulement de la journée de leur enfant par l'équipe d'animation.

La liaison avec les parents se fait au moment de :

- + l'accueil le matin : formulation des attentions à porter à leur enfant
- + et le soir au moment du départ en termes de compte-rendu de journée.

Les parents sont informés par voie d'affichage ou papier ou via le site web de la ville de Vannes :

- de la programmation des activités
- des consignes en cas de sortie exceptionnelle (pique-nique, baignade...)
- des menus.

## ORIENTATIONS EDUCATIVES

---

### ➤ *Une pédagogie ludique*

Le jeu a une fonction essentielle comme vecteur :

- + d'apprentissage
- + de communication
- + et d'expression.

### + **Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants**

- Proposer des activités variées et adaptées à chacun

### + **Contribuer au bien-être de l'enfant**

- Rythmer la journée de temps d'activités, de temps calme, de temps libre...
- Etre à l'écoute de l'enfant
- Veiller à proposer des activités ou animations appropriées à l'âge des enfants. Eviter les échecs qui ne sont jamais valorisant pour l'enfant ou l'aider à construire et se remobiliser
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants : vigilance au bien-être physique, psychologique et moral des enfants
- Respect de l'intimité
- Assurer le confort, le bien-être et l'hygiène

✚ **Développer la créativité/susciter l'imaginaire**

- Développer l'imaginaire par le biais de l'activité

✚ **Eveiller l'enfant au monde qui l'entoure**

- Découvrir les équipements de la cité, les sites naturels
- Participer aux événements locaux

✚ **Permettre à l'enfant de se construire en tant que citoyen : accompagner l'enfant vers l'autonomie**

- Développer le travail en équipe et la prise d'initiatives des enfants
- Sensibiliser les enfants sur différents sujets liés à la vie quotidienne

**Favoriser l'expression :**

- Favoriser l'échange et l'écoute

**Respecter et se respecter :**

- Gestion des problèmes sans bagarre ou insultes
- Exclure les moqueries
- Faire la démarche de s'excuser
- Apprendre à se réconcilier après une dispute
- Pas de jeux brutaux ou dangereux durant les temps libres
- Déplacements calmes sans bousculade
- Sensibiliser l'enfant à son environnement (locaux, matériel, environnement naturel) et au respect de celui-ci

**Agir ensemble /Favoriser la socialisation /Responsabiliser :**

- Impliquer les enfants au niveau du fonctionnement du centre
- Instaurer des règles de vie, les respecter, apprendre à vivre ensemble.
- Responsabiliser les enfants à différentes tâches collectives

➤ *Un travail d'équipe*

L'équipe de direction, les animateurs, les agents de restauration et d'entretien doivent tous être guidés par le même objectif : œuvrer au bien-être des enfants.

Un travail en commun de toute l'équipe, permettant la cohésion, est un élément moteur pour le bon fonctionnement du centre.

L'équipe de l'ALSH est composée de :

- un directeur (qualification BPJPEPS ou BAFD)
- un directeur adjoint, l'été ou suppléant (qualification BAFD)
- des animateurs (qualification BAFA ou CAP petite enfance)
- des stagiaires BAFA ou CAP petite enfance
- des agents d'entretien et de restauration,
- ponctuellement un chauffeur-animateur

### **Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants**



L'enfant évolue dans un cadre sécurisant et rassurant. L'équipe d'animation doit être attentive à favoriser la construction de repères spatio-temporels pour l'enfant. Elle prête également attention à fixer des limites à leur liberté d'action.

Les animateurs restent à l'écoute des besoins des enfants. Ils veillent au bien-être des enfants. Ils tentent de répondre à leurs attentes et sont sensibles à leurs doléances.






### **Contribuer au bien-être de l'enfant**

#### **Respecter les rythmes de l'enfant**

L'accueil de l'enfant s'organise de manière échelonnée :

-  de 7h30 à 9h le matin
-  et de 17h à 19h le soir.

La journée s'organise selon différents moments :

-  temps d'accueil,
-  d'activités,
-  temps libres,
-  repas,
-  repos.

L'enfant bénéficie de temps libres à divers moments de la journée (dessins, jeux libres, lecture...).

#### **Hygiène de vie à l'ALSH**

Les enfants évoluent dans des locaux propres et bien entretenus. Les animateurs sensibilisent les enfants quant aux règles d'hygiène (lavage de mains, chasse d'eau tirée, manger en respectant la nourriture...).

### **Développer la créativité/susciter l'imaginaire**

Utilisation au maximum des matériaux issus de récupération.

### **Eveiller l'enfant au monde qui l'entoure**

### **Permettre à l'enfant de se construire en tant que citoyen : accompagner l'enfant vers l'autonomie**

#### **Favoriser l'expression :**

L'enfant est force de proposition pour l'organisation de la vie en ALSH (ex : boîte à idées, conseils d'enfants...). Il peut exprimer son avis librement.

#### **Respecter et se respecter :**

L'enfant participe à des actions collectives en interaction avec les autres enfants. L'enfant peut tisser du lien social grâce aux rencontres, aux échanges avec ses pairs et les animateurs. Ces derniers encouragent l'entraide et la solidarité entre les différents acteurs. La vie en collectivité est favorisée tout en respectant les individualités.

L'enfant apprend à vivre en collectivité, à respecter ses pairs et son environnement. La vie en ALSH implique le respect des autres enfants, des adultes, du matériel et des locaux.

### **Agir ensemble /Favoriser la socialisation /Responsabiliser :**

L'enfant est acteur de ses loisirs. Il s'investit dans la gestion de la vie quotidienne et des activités. Il peut choisir entre diverses activités.

## **L'ACTIVITE AU CŒUR DU PROJET PEDAGOGIQUE**

---

L'activité favorise l'éveil chez l'enfant en lui permettant d'expérimenter, d'apprendre, de regarder, d'écouter, de toucher...Tous ses sens sont en éveil. L'activité lui permet de développer ses capacités imaginaires et créatives. On y retrouve :

- ⊕ L'activité manuelle
- ⊕ L'activité sportive
- ⊕ L'activité culturelle
- ⊕ L'activité culinaire...

L'activité en ALSH est importante pour l'enfant car elle lui permet de faire des découvertes et de se trouver en interaction avec d'autres enfants et des adultes.

L'A.L.S.H. est aussi un lieu où le rythme de chacun est pris en compte, en laissant les enfants évoluer dans le centre, lors d'activités informelles, afin qu'ils donnent corps à leurs propres envies.

L'enfant doit éprouver du plaisir et ne doit pas ressentir l'activité comme une contrainte.

« Grâce aux activités, l'enfant se construit, fait des découvertes, des expériences et s'éveille à ce qui l'entoure ».

### ➤ **La place de l'Animateur**

Auprès de l'enfant, les **fonctions** de l'animateur sont de :

- ⊕ faire jouer
- ⊕ donner à jouer
- ⊕ laisser jouer
- ⊕ jouer avec

« L'ENFANT NE JOUE PAS POUR APPRENDRE...IL APPREND PARCE QU'IL JOUE ».

### ➤ **L'enfant acteur**

L'enfant peut s'exprimer et échanger sur le déroulement de la journée écoulée (ce qui a été ou pas). Les animateurs écoutent les enfants si l'activité proposée ne plaît pas. Ils doivent leur permettre d'être force de proposition et d'être acteurs de leurs loisirs.

## PROGRAMMATION

---

Elle est définie pour chaque période par les Directeurs de centres à partir des principes arrêtés par le **projet éducatif annuel** et est transmise à la DDCCS.

La programmation donne lieu à l'édition d'un **programme d'activités** et à l'élaboration d'un **planning d'animateurs**.

**La programmation s'appuie sur les :**

Ressources en propre des animateurs : autour de l'activité manuelle, culinaire, jeu

Ressources municipales

▶ **insertion des propositions culturelles ou événementielles de la Ville de Vannes au sein de la programmation des ALSH**

ou

▶ **définition de propositions spécifiques pour les ALSH**

Ressources de Vannes agglomération

▶ **en termes de propositions culturelles**

▶ **de sites sportifs ou de loisirs**

▶ **de sites naturels**

Ressources Conseil Général sur le territoire de Vannes

▶ **en termes sites culturels**

▶ **de sites naturels**

Ressources associatives

Prestataires

▶ si l'expertise spécifique a du sens avec la thématique de la période

▶ pour un projet de centre ou intercentres

Cinéma :

-est privilégié en fin de période de mercredis ou si perception de fatigue des enfants

-en cas de repli, notamment l'été, au regard des conditions météo

En tenant compte de l'intérêt pédagogique du scénario (exemple Vice et versa)

## NIVEAU DE SERVICE

---

La qualité de service en termes de programmation et d'accueil doit être identique entre les centres de loisirs.



## EVALUATION

---

L'évaluation doit permettre d'évaluer :

- la fréquentation
- l'adéquation entre les activités et les axes éducatifs, les principes pédagogiques : déroulement des activités, objectif atteint – analyse
- la qualité des activités : matériel utilisé, niveau des prestations...
- la qualité de l'encadrement : adaptation à la demande, comportement, responsabilités assumées, prise d'initiative, gestion de conflits
- ambiance/climat : comportement des enfants, difficultés rencontrées ; conditions météorologiques
- le niveau de satisfaction des enfants et des parents : remarques formulées

## FORMATION : asseoir les compétences – accompagnement des stagiaires

---

La collectivité est attentive à la mise en œuvre d'un dispositif de formation continue de ces directeurs et animateurs en termes de mise à jour ou acquisitions de nouvelles compétences ou d'accès à des formations diplômantes.

Le service extrascolaire veillera à la mise en œuvre d'une démarche de personnes ressources afin d'assurer un échange de compétences au sein de l'équipe ALSH.

### ➤ **Accompagnement des stagiaires BAFA**

Afin de permettre à des jeunes de se former au domaine de l'animation, les centres de loisirs accueillent des stagiaires BAFA. Membre à part entière de l'équipe, il doit évoluer de l'observation à l'autonomie. Le stage se clôture par un entretien d'évaluation.

## RESTAURATION

---

Le service de restauration de la ville de Vannes est un service assuré en régie municipale.

La collectivité maîtrise l'ensemble de la chaîne du déjeuner : conception des repas par une diététicienne, commande, fabrication, livraison, préparation, accompagnement dans la découverte des aliments et le service à table.

Les menus sont élaborés en tenant compte des apports nutritionnels et grammages réglementaires requis selon l'âge de l'enfant.

Le service de restauration est un service public collectif qui ne peut pas prendre en charge des demandes individualisées relatives à des goûts ou habitudes alimentaires familiales.

Il appartient aux parents de prendre connaissance des menus\* et d'être conscient de ce que consommera ou non son enfant.

En cas d'allergie alimentaire, mise en place d'un panier repas selon le protocole en vigueur.

*\*affiché au sein de l'ALSH ou disponible le site web de la ville ([www.mairie-vannes.fr/rubrique](http://www.mairie-vannes.fr/rubrique) Loisirs/Centres de loisirs)*

Le temps du déjeuner se veut un moment privilégié en termes de restauration, échange avec les autres enfants, pause dans la journée.

### Education alimentaire

La philosophie de la restauration municipale est de participer à l'éducation alimentaire. En ce sens les animateurs, présents aux côtés des enfants pendant le temps des repas, doivent inviter les enfants à goûter les plats selon le principe de la « cuillère découverte » pour l'encourager à goûter sans l'obliger à manger ; et veiller au partage équitable des plats.

## ORGANISATION DES CENTRES DE LOISIRS DE LA VILLE DE VANNES

---

### ➤ **Huit centres de loisirs :**

*Fonctionnement sur l'année scolaire :*

- KERNIOL, (structure en propre) créé en 1997
- ROHAN, (au sein de l'école) créé en septembre 2013 à la fermeture de Degas
- PONANT, créé en septembre 1992 dans les locaux de la place Fareham/transfert dans les locaux maternels de l'école Cliscouët en septembre 2002.
- CAPUCINES, créé en septembre 2012
- BEAUPRE-LALANDE, (au sein de l'école) créé en septembre 2012.  
Auparavant : ALSH maternel Les lutins.
- ARMORIQUE, ouvert en septembre 2016
- LA RABINE, ouvert en novembre 2016
- LARMOR-BADEN ouvert en été

### ➤ **Public concerné**

- Ils accueillent les enfants scolarisés de 2 ans ½ /6 ans et 6/12 ans.

### ➤ **Période d'activité**

Les centres fonctionnent par période :

- mercredis : minima 35 à l'année
- vacances scolaires : variable jusqu'à 38 jours (4 périodes/8 semaines)
- été : juillet et/ou août : calendrier des vacances scolaires

*Les centres ne sont pas tous ouverts durant toutes les périodes*

Les ALSH fonctionnent le mercredi à journée. Durant les vacances scolaires, les réservations sont possibles à la journée ou semaine selon les périodes et les centres.

### Amplitude horaire

7h30 à 19h.

Activités de 9h à 17h.

Garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 19h.

### ⊕ **Taux d'encadrement**

### Rappel

Réglementation en vigueur relative au taux d'encadrement extrascolaire

<b>Maternel :</b>	<b>1 animateur pour 8 enfants</b>
<b>Elémentaire :</b>	<b>1 animateur pour 12 enfants</b>

## Les modalités d'accueil d'enfants en situation de handicap ou de troubles du comportement

---

L'accueil d'un enfant en situation de handicap est étudié par le service extrascolaire en lien avec les professionnels de la structure qui accueille l'enfant à l'année et en relation avec la CAF et la DDSCS.

L'accueil pourra se concrétiser dès lors qu'il répond aux besoins de l'enfant et qu'il est compatible avec un accueil collectif permettant l'interaction avec le groupe.

Le temps d'inclusion sera modulé et progressif.

Pour permettre l'accueil dans les meilleures conditions possibles, un projet d'accueil individualisé, co-construit et partagé, sera formalisé et donnera lieu à une évaluation.

### Accueil des enfants bénéficiant d'un PAI

---

A la demande de la famille, nécessité d'un rendez-vous entre le Directeur et la famille pour voir si le PAI mis en place au niveau scolaire peut s'appliquer au sein du centre de loisirs.

### ORGANISATION DE SEJOURS

---

**L'été, des séjours avec hébergement peuvent être proposés à partir de 9 ans. Ils permettent à l'enfant de se construire en dehors du cercle familial et favorisent l'apprentissage de la vie de groupe, la découverte de nouveaux horizons et la convivialité entre enfants et animateurs.**

Les séjours favorisent le dépaysement et l'approche de milieux nouveaux. Ils aident au développement de la personnalité des enfants en s'appuyant sur leurs besoins d'agir, de comprendre, de communiquer, de découvrir.

Dans des circonstances nouvelles, les enfants vont faire des rencontres différentes, découvrir de nouveaux espaces. Ils vont entreprendre des démarches d'exploration et d'appropriation du milieu qu'ils pourront ensuite réinvestir dans leur cadre habituel.

Chaque séjour est adapté à l'âge de l'enfant et est construit autour d'une activité dominante, proposée par des prestataires de loisirs et encadrée par des professionnels. Les animateurs ont en charge l'organisation des temps hors activités principales, en proposant des baignades, des grands jeux, des promenades, des veillées...

La vie collective avec hébergement sur site, dans le respect de l'intimité et la préservation de la mixité, permet de créer une cohésion de groupe et est propice à un état d'esprit de plaisir à être ensemble.

*Les accueils de loisirs appliquent la réglementation en vigueur (DDSCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), PMI (Protection maternelle Infantile), DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations), les recommandations des commissions de sécurité relatives aux locaux ainsi que les dispositions prises par la Ville de Vannes.*

